



Covid 19 : La SRB tient bon la barre, et compte sur le soutien de ses membres actifs et de ses partenaires!

« C'est dans la tempête que l'on reconnaît la valeur du capitaine et de son équipage. » Samedi 28 mars à 10 heures, le Conseil d'Administration de la SRB, s'est réuni par visio-conférence (Merci Stéphane), pour prendre les décisions quant au meilleur fonctionnement de votre Club préféré:



- **Priorité à la protection de nos trois salariés : à compter du 1^{er} avril, ils bénéficieront, pour une période de 3 mois, des avantages de « l'activité partielle », avec la possibilité pour le CA de résilier ce statut dès que possible; nous espérons début mai et ferons alors, appel à vous en grand nombre, pour les aider à la reprise des activités le plus vite possible.**

- **Démarches multiples et variées auprès des interlocuteurs (FFV, Ligue de Voile, URSSAF, Pôle emploi, Mutuelle Santé/Prévoyance, Comptable, Fournisseurs, Clients, etc...), aux fins d'optimiser, la trésorerie.**



- **Appel à la solidarité des membres de la SRB. Merci aux 50% des sociétaires qui, à ce jour, n'ont pas payé leur cotisation, de bien vouloir régulariser cette situation via le site internet avec paiement sécurisé par CB.**

- **Merci aux adhérents qui n'ont pas encore validé leur inscription pour la voile Loisir du samedi et multiactivité du mercredi de le faire. Il reste des disponibilités pour toutes les activités sauf en PAV Initiation niveau 1. A la reprise, pour ceux qui le souhaitent, il sera proposé un avoir pour les séances d'activités qui n'auraient pas eu lieu.**

Merci à nos 2 « Hervé », Président et Secrétaire, d'être sur le pont en permanence, pendant cette période délicate. Portez- vous bien et prenez soin de vous!

